

Réf : CNIG 2021.243

COMPTE-RENDU CONSEIL PLENIER

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CNIG) du 1^{er} décembre 2021

Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (à distance)
Bertrand MONTHUBERT, CNIG Pierre LAULIER, CGDD/SRI/Ecolab/ CNIG Pierre VERGEZ, IGN/CNIG Thomas LESUEUR, CGDD Thomas COTTINET, CGDD/SRI/Ecolab Pascal LORY, DGALN Pierre CHASTANET, Min. de l'Intérieur Arnaud de VACHON, Min. des Armées Laurent WALCH, Min. de l'Agriculture Aurélien CONRAUX, Min de la Culture Sébastien SORIANO, IGN Jacques BEAS-GARCIA, CNES Christian ROUAIX, OGE Christine ARCHIAS, AFIGEO Olivier BANASZAK, AITF Ishan BHOJWANI, DINUM Patrick SILLARD, INSEE Nicolas MORIN, DGITM Annie BLANDIN, IMT Atlantique Jean-Luc SALLABERRY, FNCCR Vincent de CHÂTEAU-THIERRY, OSM Loïc REBOURS, ENEDIS Jean-Pierre MOREAU, ENEDIS	Thierry COURTINE, CGDD/SRI Hélène BEGON, CGDD/SRI/Ecolab Isabelle OUDET-GIAMARCHI, DGFIP Marina FAGES, DGFIP Sylviane LE GUYADER, ANCT Laurent ROJEY, ANCT Ariane ROSE, ANCT Pascal ESTRAILLIER, Min. de la Recherche Magali STOLL, IGN François CHIRIE, IGN Gilles MARTINOTY, SHOM Arnaud GARNIER, BRGM Olivier LE PIVERT, IFREMER Anthony GUEROUT, AMF, Maire de Saint-Aubin-Routot Véronique PICARD, AMF Jérémy PIERRE-NADAL, Régions de France Joël TIGNON, Région Sud Jean-Michel MORER, APVF, Maire de Trilport Pierre THOMAS, CGT Samuel HOOGE, CFDT Marie LAMBOIS, IGN Florent CHOLAT, Maire de Champagnier Pierre BRIOLE, président commission Géopos Pierre JAILLARD, président commission toponymie Eric BOTHOREL, député des Côtes-d'Armor Bernard ALLOUCHE, CEREMA Alexandre LOUBET, La Poste

Ordre du jour

- Introduction par Mme Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique (vidéo)
- Tour de table
- Propositions d'Evolution du CNIG
- Les enjeux de la donnée géolocalisée pour la transition écologique
- Validation des travaux des commissions
- La constitution de géo-communs
- La Base adresse nationale : organisation du dispositif de gouvernance

Documents associés (http://cnig.gouv.fr/?page_id=972)

- [1] Diaporama présenté en séance
- [2] Message vidéo de Mme la Ministre
- [3] Propositions d'évolution du CNIG
- [4] Dossier de validation des standards

Propositions d'évolution du CNIG

Bertrand Monthubert, président du CNIG, rappelle en introduction que si le conseil plénier ne s'est pas réuni depuis 2016, le CNIG n'en a pas moins continué à travailler et c'est plus de 500 personnes qui, à des degrés divers, se sont réunies dans les différents groupes, ateliers et commissions du CNIG et il les en remercie.

Bertrand Monthubert présente les propositions d'évolution du CNIG, et les premiers travaux à engager (cf documents [1] et [3]). Ces travaux sont le fruit des deux ateliers qui se sont tenus en juillet et en septembre, qui ont d'une part montré le souhait pour les participants que le CNIG se renforce, et d'autre part ont permis de dégager les premières orientations de travail.

Les points suivants sont soulignés :

- Un changement de nom est proposé pour le CNIG : Conseil national de l'information géolocalisée. Il s'agit de refléter l'élargissement du périmètre du CNIG à toutes les données géo-localisées ou géo-localisables. Le terme « géographique » bien qu'il soit d'acception très large, peut sembler restrictif pour les non-initiés. Par exemple, les données de santé pourraient sembler exclues du champ de l'information géographique, alors que, la pandémie de Covid l'a montré, leur géolocalisation est essentielle en épidémiologie.
- Sa composition sera élargie. Par exemple, le ministère de l'économie et des finances est actuellement représenté par sa composante Cadastre, mais il manque une représentation de sa composante Entreprises, alors que l'impact économique de la donnée géolocalisée est important. La DGE, invitée, n'a malheureusement pas pu être représentée aujourd'hui.
- Le conseil plénier fixe les orientations stratégiques, les dossiers techniques sont abordés dans les commissions dédiées. Il pourra décider de créer des comités en direct et de mandater des acteurs.

- Deux nouveaux pôles sont créés :
 - o Le Pôle de coordination avec les territoires qui fera le lien avec les structures de coordinations régionales. Il devra travailler à une meilleure implication des outre-mer
 - o Le Pôle « innovation et prospective » pour explorer les sujets émergents essentiels pour avoir une vision stratégique, tout d'abord en analysant l'écosystème à la suite de la pré-étude menée par l'Afigéo et le CNES.
- Sont proposés à la présidence des pôles et commissions :
 - o **Annie Blandin**, pôle innovation et prospective
 - o **Jean-Marie Séité**, pôle de coordination avec les territoires
 - o **Florent Cholat**, commission Besoins et usages
 - o **Edmond Baranes**, commission modèles économiques
 - o **Christine Archias**, commission des standards
 - o **Pierre Jaillard**, commission nationale de toponymie
 - o **Pierre Briole**, commission géopositionnement

Les président(e)s des commissions « Règles et qualité » et « Europe et international » sont en cours de désignation.

Bertrand Monthubert conclut en rappelant que le CNIG n'a de force que dans la réunion des acteurs qui voudront travailler ensemble. "Notre succès sera à la hauteur de l'engagement collectif".

Les enjeux de la donnée géolocalisée pour la transition écologique

Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, vice-président du CNIG, présente l'importance de la donnée géolocalisée pour la transition écologique.

Il compte beaucoup sur le CNIG, car il y a des besoins qui sont mal couverts. Le passage à la donnée géolocalisée est une extension du domaine traité par le CNIG en particulier sur les champs du pôle ministériel de la transition écologique. En effet les données géo-localisées, par nature, sont partout et couvrent tous les domaines et surtout le domaine de la transition écologique : le transport, le logement, la biodiversité, l'énergie, l'agriculture...Elles sont produites par un grand nombre d'acteurs et de plus en plus aussi par l'internet des objets.

Depuis quelques temps, on a fait émerger la place de la donnée, de la donnée souveraine : chaque ministère a établi une feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources qui donne un souffle supplémentaire à cette dynamique. De même que le travail de l'IGN sur les Géo-communs. L'enjeu de la donnée est aussi qu'elle constitue de plus en plus un élément du débat public.

Il y a profusion de données, mais en matière de changement climatique, nous faisons face à une complexité qui échappe à l'intelligence humaine pour pouvoir changer nos modes de vie et nos modèles de production. Les engagements pris par les Etats du Monde lors de la dernière COP, comme par exemple passer d'une réduction de 40% d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030 à un effort de réduction de 55%, nécessitent une transformation d'une ampleur considérable. Pour cela nous avons besoin de données toujours plus fines, pour apporter une information claire, précise et fiable.

Face à ce défi de la transition écologique, nous avons besoin aussi de puissance de calcul et l'utilisation de l'intelligence artificielle est incontournable. Cela suppose d'avoir des données :

- accessibles, et donc des cadres qui permettent leur utilisation dans le respect des enjeux de sécurité et de respect des données personnelles
- de qualité, structurées et harmonisées pour pouvoir les traiter et les croiser avec les données connexes

Le CNIG, en étant un lieu de réflexion et d'élaboration au plus près des usages réels, a un potentiel très important pour créer de la confiance, de la réflexion, du partage, de la définition de standards et de référentiels au service du défi considérable de la transition écologique.

Il est important d'élargir le CNIG pour réussir ce passage à l'information géolocalisée.

Bertrand Monthubert, confirme que la transition écologique est un enjeu tellement important qu'il sera un élément central des travaux du CNIG renouvelé.

Echanges

Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN, indique que les données géographiques ont un cadre qui est donné par la directive INSPIRE, et pose la question de savoir si les données statistiques sont concernées.

Patrick Sillard, chef de département méthodes statistiques de l'INSEE répond qu'elles sont en partie concernées par INSPIRE et que l'INSEE contribue aux travaux sur INSPIRE.

Sébastien Soriano, apprécie l'impulsion donnée par le CNIG pour structurer cette communauté, ce qui est essentiel compte-tenu du nombre considérable d'acteurs et du besoin de coordination. Il s'agit là de la clé de voute des recommandations de Mme la députée Valéria Faure-Muntian. Il soulève toutefois quelques points d'attention :

En France, l'information géographique sédimente mal contrairement aux GAFAM qui savent s'organiser pour l'exploiter. Nous avons besoin de fédérer les acteurs des plateformes, la Géoplateforme devra aider à cela.

Nous devons fédérer aussi les acteurs de l'IA. On a pu constater l'éclatement de l'argent public sur ces sujets où de mêmes données et de mêmes technologies ont été utilisées sans coordination. Sur ces sujets, il faut sédimenter et ne pas « réinventer l'eau chaude »

Sébastien Soriano insiste aussi sur le PCRS (Plan de corps de rue simplifié), c'est un projet ambitieux, avec des enjeux en matière de modèles économiques et d'accès aux données, mais on n'a pas actuellement la gouvernance qui nous permette d'arriver à bon port. Le CNIG a un rôle à jouer pour avancer sur ces questions. Il propose de prendre exemple sur le Lidar HD, autre projet ambitieux, qui s'est doté d'une structure de gouvernance rassemblant les partenaires pour assurer une coordination de la production, même si les formes pourront être différentes.

Joël Tignon, Chef de service adjoint de la Délégation Connaissance Planification Transversalité de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, indique qu'il faut veiller à une bonne représentation des collectivités au CNIG, pour qu'il ne soit pas qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises par l'Etat. Il fait remarquer la grande place accordée à l'Afigéo qui dispose de deux présidences de commission, alors que cette association n'est pas totalement représentative, notamment des Régions. Il rappelle la compétence donnée aux Régions en matière d'information géographique depuis la loi NOTRe et regrette qu'elle ne soit pas mieux prise en compte.

Bertrand Monthubert, précise que les présidents de commission le sont à titre personnel et ne représentent pas les associations ou organismes auxquels ils appartiennent. De plus, il est assez difficile de trouver des élus qui acceptent de cumuler cette fonction avec les contraintes de temps qu'imposent un mandat. Enfin, il est essentiel qu'il y ait une très bonne articulation avec l'AFIGEO, qui est un acteur important de la communauté géomatique.

Jean-Luc Sallaberry, chef du département numérique de la FNCCR, partage l'avis de Bertrand Monthubert sur ce qu'implique une présidence de commission, cela nécessite du temps. La FNCCR a également cherché des élus disponibles pour présider une commission et n'en a pas trouvé.

Jean-Michel Morer, Maire de Trilport représentant l'APVF, confirme le besoin d'avoir des élus disponibles. Pour les élus impliqués sur les questions numériques, le « temps devient un trésor » car ils sont sollicités de toutes parts. Etant très impliqué sur la transformation numérique des territoires il

fait le constat de la difficulté d'aller à la fois vite, car le monde se transforme très vite, et à la fois de savoir prendre le temps de la discussion indispensable pour les élus.

Jacques Béas-Garcia, responsable programme connect by CNES, pense qu'il serait intéressant d'associer le bureau de l'économie de la DGE. Bertrand Monthubert indique que la DGE a bien été conviée et qu'il compte sur sa prochaine participation.

Arnaud de Vachon, Chef du bureau BGHOM, Etat-Major des Armées, intervient pour indiquer qu'il approuve les propositions faites en faisant toutefois part de certains points d'attention :

- le besoin de couverture en information géographique s'étend à tout le territoire national, il ne faut pas oublier les territoires d'outre-mer
- le Ministère des Armées a une expérience qu'il peut partager, sur les sujets européens et internationaux, de par sa participation aux sujets de normalisation dans le cadre européen ou de l'OTAN
- il convient d'être attentif à l'ouverture des données car l'usage des données peut en être fait de manière hostile dans certains contextes.
- Il partage l'ambition que sous-entend le changement de nom du CNIG, mais trouve trop restreint le terme géo-localisé car associé à un objet plutôt qu'à une couverture. Le terme geo-spatial, bien que mal défini, est actuellement souvent employé par les Anglo-saxons.

Bertrand Monthubert prend bonne note de ces différentes remarques. La question du nom est complexe, il s'agit surtout au-delà du nom de bien nous entendre sur le périmètre que nous voulons couvrir et sur ce point les interventions sont convergentes.

Validation des standards

Les dix standards issus des travaux de la commission « Données » depuis 2017 (voir document [4]) sont validés.

Ils sont désormais labélisés « standard CNIG »

Les géo-communs

Sébastien Soriano détaille la nouvelle feuille de route de l'IGN présentée il y a quelques jours.

Celle-ci a été construite suite à une consultation ouverte, en partant du constat que beaucoup de gens produisent de l'information géographique : Google, OSM, les collectivités... il s'agissait donc de clarifier la raison d'être de l'IGN.

En premier lieu, l'IGN est producteur de données « socle » et d'inventaire, de plus d'autres programmes se sont ajoutés (lidar, artificialisation des sols, habitats forestiers), ainsi il s'agit de mettre tout cela en cohérence.

Le résultat c'est que l'IGN doit concentrer ses forces sur la description de l'anthropocène, c'est-à-dire montrer les changements rapides du territoire. Il s'agit pour l'IGN d'être un miroir tendu pour montrer ces changements rapides à la Nation. Y faire face est nécessaire et avec la garantie d'une information souveraine.

Pour cet observatoire des changements rapides l'IGN propose de produire des cartes thématiques sur les enjeux écologiques majeurs, renouvelées tous les ans, ce qui implique de mettre en place des processus faisant appel massivement à l'intelligence artificielle. L'IGN va beaucoup investir dans le domaine de l'intelligence artificielle par un plan de recrutement et de reconversion interne.

L'IGN souhaite aussi davantage travailler en partenariat avec les entreprises du secteur privé, comme elle le fait déjà dans le domaine de la Défense, ainsi qu'avec les startups et PME. L'IGN se place en effet en position de répondre aux demandes des politiques publiques, mais sans tout faire lui-même. L'IGN va ainsi mettre en place un forum, espace de discussion et d'échanges informels, pour nouer des alliances.

Recentrant ses capacités de production sur l'anthropocène, l'IGN est par ailleurs potentiellement utile dans une deuxième posture, celle des communs, consistant à rassembler les acteurs qui souhaitent partager des défis communs. L'IGN se positionne ainsi comme une « place à communs », permettant

aux acteurs variés ayant un but commun de se rassembler. Comme ressources, l'IGN y apportera de l'expertise, ainsi que la capacité d'hébergement de données de la géoplateforme. C'est pourquoi l'IGN met en place la Fabrique des Géo-communs, lieu où ces projets seront portés.

Des appels à communs vont être lancés, OSM a déjà répondu présent sur plusieurs thèmes. Le principe est que ceux qui veulent participer apportent quelque chose (du financement ou de la ressource), et que l'on avance ensemble en mode « bazar » c'est-à-dire sans plan pré-établi, sans engagement de couverture exhaustive.

Ce dispositif d'appels à communs est un instrument qui pourra être activé par le CNIG, la Fabrique permettra ainsi de mieux associer l'écosystème. Par exemple, la DINUM et l'ANCT ont impulsé une évolution de la méthode de travail de la Base adresse nationale, et je propose que l'industrialisation de cette dynamique soit accueillie dans la Fabrique, pour permettre à toutes les parties prenantes d'avancer ensemble.

Parmi ces communs, l'IGN pense aussi au développement d'un fond de plan pour smartphones, dont les briques seraient développées avec l'écosystème.

Enfin, la dernière posture de l'IGN est de travailler sur les représentations et visualisations de données, notamment, dans le cadre de la transformation publique, avec la mise en place d'un guichet « cartographie du service public », destiné à accompagner les administrations locales et nationales qui souhaitent utiliser la carte pour la médiation des politiques publiques.

Aurélien Conraux, administrateur ministériel des données délégué du Ministère de la Culture, demande comment l'IGN prévoit de formaliser les partenariats avec les administrations locales et nationales.

Sébastien Soriano répond que, aujourd'hui, le modèle est celui du partenariat public – public, mais que, à terme, une autonomisation de la Fabrique des Géo-communs est envisageable.

Base adresse nationale : proposition d'un dispositif de gouvernance

Bertrand Monthubert présente le point sur la Base adresse nationale (BAN) comme des travaux pratiques de ce qui a été exposé précédemment, et commente les planches 21 et 22 du document [1] qui proposent un dispositif de gouvernance de la BAN.

Les points suivants sont soulignés :

- La base adresse nationale constitue un système complexe de producteurs et d'utilisateurs de l'adresse
- Il faut saluer la capacité de l'IGN à s'être saisi de ce sujet et d'en assurer le portage technique
- La Base adresse nationale doit devenir un véritable commun : production, gouvernance, et utilisation collective.
- La mise en place d'un comité de déploiement de la BAN a pour objectif d'accélérer sa constitution et ne doit surtout pas être une couche supplémentaire de comitologie qui ralentisse les travaux mais au contraire doit permettre de lever les freins.

Echanges

Jean-Luc Sallaberry, souhaite faire remarquer que si les communes sont effectivement au centre de la production d'adresse, elles s'appuient bien souvent, pour les plus petites d'entre-elles, pour la partie informatique sur des acteurs de la mutualisation. Or il manque ces acteurs dans le dispositif proposé.

Bertrand Monthubert répond qu'on ne peut pas multiplier les acteurs au sein du comité de déploiement, mais que l'ouverture se fait au niveau du CNIG et sa capacité d'interaction avec les territoires.

Christine Archias, vice-présidente de l'Afigéo, annonce que suite à une série d'ateliers en webinaires qui ont réuni plus de 100 personnes à chaque fois, l'Afigéo va publier d'ici la fin de l'année un rapport présentant la vision de ce que doit être l'adresse.

Anthony Guérout, Maire de Saint-Aubin-Routot (76) représentant l'AMF, précise que les petites communes, selon leurs compétences en informatique, s'appuient généralement sur les EPCI ou les Départements (exemple le Calvados), et se reposent sur l'AITF pour le standard BAN. D'autre part, les communes achètent du lidar depuis près de vingt ans, il est souhaitable d'arriver à mutualiser avec l'IGN pour éviter les double ou triple achats.

Jean-Michel Morer rappelle le passage en 2022 à la dématérialisation de l'application du droit du sol (Demat.ADS), qui va certainement encore accélérer le besoin d'adresse. Il s'agira d'en tenir compte dans les travaux.

Marina Fages, cheffe du bureau du cadastre DGFIP, indique que la BAN est au cœur des préoccupations de la DGFIP, qu'elle est tout à fait disposée à travailler avec le CNIG. Le cycle de vie et le mode d'alimentation de la BAN sont des sujets majeurs. Il y a aussi des enrichissements nécessaires des informations à la source, au niveau des bases adresse locales (BAL), pour pouvoir en disposer au niveau agrégé de la BAN ; les interactions avec la DGFIP seront fortes sur ce sujet. Le sujet de l'identification des voies est aussi un sujet important à traiter.

Ishan Bhojwani, DINUM, partage l'objectif d'accélérer sur la BAN. 4600 communes aujourd'hui sont couvertes par une BAL (19 millions de personnes) ; il en faut plus, mais la BAN ne serait rien sans ces 4600 communes qui ont rejoint le programme grâce au travail fait par l'ANCT. Il y a plus de 1000 communes par mois qui se lancent dans le programme, le CNIG va aider à accélérer et à débloquer les freins grâce au comité de déploiement. Il faut trouver une gouvernance qui permette à toutes les collectivités de s'exprimer.

Olivier Banaszak, animateur du groupe SIG-Topo AITF, rappelle qu'une dynamique autour de la BAN a été lancée, il ne faudrait pas que le CNIG ralentisse cette dynamique mais la conforte. La commune est productrice mais aussi la première utilisatrice de l'adresse, il ne faudrait pas s'éloigner de l'usage qui est fait de ces données dans les communes. L'adresse c'est la localisation d'un bâtiment sur une voirie aussi il est intéressant de travailler sur le référentiel des bâtiments comme proposé, mais il y a aussi urgence à s'emparer du sujet du référentiel des voies.

Bertrand Monthebert rappelle qu'il entend que le CNIG agisse en facilitateur pour la coordination des acteurs. Le comité de déploiement est attendu pour aider à la complétude de la BAN. Il note que les sujets bâtiments et voirie sont en effet des sujets connexes essentiels, et remercie aussi la présence d'ENEDIS qui est aussi un utilisateur majeur de l'adresse.

Patrick Sillard souligne la dimension particulière de l'adresse qui est la base de localisation d'un très grand nombre de données, ce qui implique d'adopter un niveau d'exigence très élevé pour cette base de données du service public des données de référence. Il considère que le CNIG est légitime pour s'occuper de l'adresse et voit dans cette saisine un élargissement souhaitable du pilotage.

Sébastien Soriano, confirme l'intérêt de l'intervention du CNIG pour renforcer la dynamique de l'alimentation du référentiel des adresses par les acteurs nationaux, territoriaux, public et privés, notamment du remplissage des BAL par les communes. Concernant les thèmes des bâtiments et du routier, l'IGN a une posture similaire, c'est-à-dire qu'il ne se positionne pas comme producteur de ces données, mais comme encapaceur de ces communs.

Loïc Rebours, expert à la direction des systèmes d'information ENEDIS, indique qu'il est important de développer les usages en même temps et en parallèle du remplissage de la BAN.

Jean-Michel Morer confirme l'urgence du référentiel des voies, c'est un support d'informations géolocalisées y compris mobiles.

Laurent Rojey, directeur général délégué au numérique ANCT, rappelle que l'accélération du modèle BAL/BAN est au cœur de la startup d'Etat portée par l'ANCT, et qu'il est très intéressé pour poursuivre cette dynamisation.

Conclusions

Bertrand Monthubert rappelle les principales conclusions de ce comité plénier.

- Les propositions d'organisation du CNIG, sont validées dans leurs principes. Elles serviront de base pour les propositions qu'il fera au gouvernement concernant l'évolution du décret.
- Le travail sur les données pour la transition écologique est un axe majeur de travaux du CNIG, et un atelier spécifique sur le sujet sera organisé début 2022.
- Les dix standards qui étaient en attente de validation ont été validés.
- Il est acté la nécessité de mettre en place un comité de déploiement de la BAN, visant à faciliter l'accélération de ce déploiement. Il facilitera en particulier le lancement d'une structure d'animation qui travaillera sur les usages.
- La nécessité d'avancer sur les référentiels des voies et des bâtiments est prise en compte et sera intégrée dans les feuilles de routes des commissions.

Bertrand Monthubert propose d'organiser la prochaine réunion du comité plénier au début du printemps.

Il remercie tous les participants et rappelle qu'il compte sur eux pour avancer collectivement.